La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec







dans la diversité!

Rapport annuel 2008-2009

Sommaire



Mot de la présidente

Bilan des activités 2008-2009

1. Enjeux et défis de la FAFMRQ et de ses membres

Jeter un regard sur la situation et envisager des perspectives d'avenir

2. Défense des droits

Améliorer les conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté

3. Éducation populaire / formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des associations membres

4. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs préoccupations et renforcer la vie associative

5. Promotion / visibilité

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses associations

6. Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence

Mot de la présidente



Bonjour,

C'est avec un immense plaisir que je tiens à vous accueillir à cette 35e Assemblée générale de la FAFMRQ. Eh oui, cela fait déjà 35 ans que la FAFMRQ existe et lutte pour l'amélioration des conditions vie des familles monoparentales et recomposées. Nous avons, au cours de ces 35 années, fait des gains importants pour ces familles. Nous devons en êtres fiers puisqu'il y a un peu de nous dans toutes ces réalisations. En dépit de toutes ces luttes et des gains obtenus au fil des ans, force nous est de constater que les préoccupations d'hier demeurent encore aujourd'hui d'actualité et que nous devons poursuivre notre combat.

Comme en témoigne le contenu du rapport d'activités, l'année qui vient de s'écouler fut une année remplie de défis, de réflexions et d'actions. Notre assemblée générale nous permettra de faire un bilan de l'année et d'établir les priorités à venir.

À l'heure du bilan, nous pouvons dire, sans nous tromper, que ce fut un année importante marquée par les nombreuses démarches menant à la tenue du Congrès d'orientation en avril dernier. En effet, ce congrès a été un événement important qui a suscité un grand nombre de réflexions, d'interrogations et de discussion. Il a aussi permis de mettre la table, d'énoncer les enjeux et de partager les préoccupations. Nous avons donc franchi un premier pas vers un processus de changement pour l'avenir de la Fédération. Il nous faudra au cours de la prochaine année poursuivre la réflexion afin d'articuler une proposition d'un plan d'action à plus long terme. L'avenir de la Fédération, c'est trop important pour décider des orientations sans avoir la conviction que toutes les possibilités n'ont pas été envisagées et comprises.

Ce travail de réflexion et d'orientation n'a pas pour autant freiné notre action. En effet, la défense des droits fait partie intégrante de la mission de notre fédération et des membres qui la composent. Notre action qui vise à faire avancer et à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées du Québec, est demeurée encore cette année bien vivante. On n'a qu'à penser au dossier sur la situation juridique des conjoints de fait, qui a fait couler beaucoup d'encre, et au traitement des pensions alimentaires pour enfants, mené par la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants et dont la FAFMRQ assure la coordination, qui a occupé une place importante encore cette année. Notre participation active au Collectif pour un Québec sans pauvreté a occupé aussi une grande part de nos énergies avec notamment, le dépôt de près de

100 000 pétitions dans le cadre de la mission collective en mai dernier. La commission sur le projet de loi 7 – Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants a également été au cœur de nos actions au cours de l'année. De plus, la FAFMRQ a participé activement au comité de suivi et à l'organisation de la grande action nationale de clôture de la campagne pour l'autonomie économique des femmes de la CQMMF qui connaîtra son envol en mars 2010.

Encore cette année, le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille a occupé une place importante. En effet, nous avons participé activement aux rencontres de la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF) afin d'améliorer le financement de nos associations membres. À ce titre, nous avons accentué nos représentations auprès du nouveau ministre de la Famille afin de le sensibiliser à la réalité financière de nos groupes membres. Les associations qui travaillent au quotidien avec les familles monoparentales et recomposées n'arrivent plus à satisfaire à la demande croissante en termes de soutien et d'accompagnement. Le dernier budget du Québec en matière de financement pour les organismes communautaires Famille qui n'a permis qu'une faible augmentation de 1,8 %, est loin d'être suffisant pour permettre aux associations d'accomplir convenablement leur mission.

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunis à six reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année.

En terminant, j'aimerais également remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire. Je tiens aussi à remercier les membres qui quittent le conseil d'administration aujourd'hui et à leur souhaiter beaucoup de bonheur et de chance dans leurs futurs projets.

On dit que le passé est garant de l'avenir... il vous reste donc ou plutôt il nous reste donc à poursuivre un autre 35 ans sur la même lancée!

Bon été!

Nathaly Roy

Bilan des activités 2008-2009



Les activités que nous avons réalisées cette année se sont inscrites dans la perspective tracée par les priorités adoptées lors de l'assemblée générale annuelle en juin 2008. Parmi ces priorités, la tenue d'un Congrès d'orientation y figurait comme étant la plus importante. C'est pourquoi nous l'avons présenté en premier lieu de ce bilan des activités. Par la suite, les activités réalisées au cours de l'année, sont regroupées sur la base de ces mêmes priorités découlant du plan d'action triennal de juin 2005 : la défense des droits, l'éducation populaire et la formation, le soutien aux membres, la visibilité et la promotion de même que les opérations courantes (le fonctionnement).

1. Enjeux et défis de la FAFMRQ et de ses membres

Jeter un regard sur la situation et envisager des perspectives d'avenir

1.1 Démarches vers le Congrès d'orientation

Lors de la dernière Assemblée générale de juin 2008, les membres de la Fédération avaient décidé de tenir un Congrès d'orientation au printemps 2009 pour jeter un regard sur la situation actuelle, sur les défis et les enjeux, afin d'envisager les perspectives d'avenir pour la FAFMRQ et ses membres. En effet, nous avons, les 4 et 5 avril 2009, à Saint-Augustin-de-Desmaures, tenu ce Congrès d'orientation où ont été conviés l'ensemble de ses membres.

MISE EN CONTEXTE

Au cours des dernières années et des dernièrs mois, différents travaux de réflexion ont été réalisés, dans le but d'identifier les enjeux et défis de la FAFMRQ et de ses membres, et ainsi cheminer vers ce Congrès d'orientation : des consultations ont été menées auprès des membres, des documents de réflexion ont été élaborés et présentés aux membres à divers moments, un tronc commun a été développé. Suite aux constats établis et discutés avec les membres, il s'avérait que la FAFMRQ était rendue à la croisée des chemins.

En effet, force est de constater que la Fédération et ses membres font face à des défis considérables et qu'il était maintenant temps de s'arrêter pour faire le point et envisager l'avenir. Ce Congrès d'orientation 2009 représentait une occasion unique pour réaliser cet exercice. En somme, il s'agissait ici de jeter les bases d'une réflexion commune sur les horizons d'avenir de la Fédération en vue de cheminer vers une proposition à soumettre aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle de la FAFMRQ prévue en juin 2009.

Pour préparer le Congrès, un comité d'encadrement a été mis en place et la firme de consultants Darvida a été embauchée.¹ Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres du comité qui ont, grâce à leur conviction, leur travail considérable, leur dévouement et leur persévérance, fait de ce congrès un événement important pour notre mouvement.

Dès l'automne, le comité d'encadrement s'est mis à la tâche. Le défi : organiser le Congrès d'une façon telle que le gens puissent soulever les enjeux et les perspectives d'avenir pour la Fédération et ses associations, en tenant compte de la conjoncture actuelle ainsi que de la réalité des familles monoparentales et recomposées. Pour ce faire, les membres furent invité(e)s à échanger sur quatre scénarios possibles afin de soulever leurs impacts positifs et leurs impacts négatifs. Les associations pouvaient également en tout temps proposer d'autres scénarios. Pour alimenter les réflexions, un diagnostic externe sommaire a été réalisé et un questionnaire a été distribué aux membres actifs et associés de la Fédération pour identifier, notamment, les principales forces et faiblesses perçues à l'égard de la FAFMRQ. C'est à partir de ces divers outils et réflexion que les associations ont pu se préparer au Congrès d'orientation. Pour l'occasion, 41 délégué(e)s de 21 associations s'étaient réuni(e)s au Campus Notre-Dame-de-Foy, à Québec.

BILAN ET SUITES DU CONGRÈS

Le Congrès d'orientation 2009 de la FAFMRQ a été un événement majeur qui a suscité un grand nombre de réflexions, d'interrogations, de discussions, de débats. Dans l'ensemble, on peut dire que les objectifs du congrès ont été en partie atteints puisque les membres présents ont pu échanger et exprimer leur point de vue sur les propositions de scénarios d'avenir. Par ailleurs, les membres ont également réaffirmé leur attachement à l'égard de la Fédération et souhaitent que le mandat de reconnaissance et de financement des associations soit non seulement maintenu mais renforcé. Dans un contexte, où

¹ Le comité était composé de la présidente de la FAFMRQ et directrice du Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT), Nathaly Roy; de la vice-présidente de la Fédération et directrice du SEP – Service d'Entraide Passerelle, Laurence Lagouarde; de la directrice de la Petite Maison de la Miséricorde, Michelle Pelletier; de la directrice générale de la FAFMRQ, Sylvie Lévesque et de l'agente de liaison et de développement de la Fédération, Carole Benjamin. De la firme Darvida, il y avait Michel Saint-Pierre et Emmanuelle Jean-Arsenault.



les associations sont encore très fragiles et reçoivent, pour la plupart, un financement insuffisant, on peut comprendre qu'elles souhaitent que la Fédération continue son travail de représentation auprès du ministère de la Famille afin d'obtenir une meilleure reconnaissance de leur spécificité ainsi qu'un financement plus adéquat. À ce titre, la Fédération a fait ses preuves au cours des dernières années et les membres s'attendent à ce que nous allions encore plus loin.

Face à ces grands constats, les membres présents au Congrès ont privilégié un statu quo, afin de prendre le temps d'approfondir les réflexions ainsi que d'être adéquatement outillés pour mener cette réflexion. Plus encore les membres ont opté pour un statu quo «modifié», cela parce qu'ils veulent voir dans un avenir très rapproché des changements

être apportés à la FAFMRQ, notamment au plan du positionnement et du membership.

Toutefois, des questions demeurent en suspens. En effet, le Congrès d'orientation a permis de mettre la table, d'énoncer les enjeux et de partager les préoccupations. Il faut donc poursuivre la réflexion, afin que tous et toutes soient au même niveau de compréhension de la situation. L'avenir de la Fédération c'est trop important, pour décider des orientations sans avoir la conviction que toutes les possibilités n'ont pas été envisagées et comprises. Nous devrons donc, au cours de la prochaine année, articuler un plan d'action (court, moyen et long terme) qui servira à guider nos actions dans les prochaines années.

2. Défense des droits

Améliorer les conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté

2.1 Lutte à la pauvreté, politique familiale et financement des OCF

Les dossiers de la lutte à la pauvreté, de la politique familiale, le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux, la situation des conjoints de fait, l'accès à l'aide juridique, la commission sur le projet de loi 7 – Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, ainsi que le suivi du dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille ont constitué les dossiers majeurs au chapitre de la défense des droits en 2008-2009. Les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

2.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

En septembre 2007, la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants voyait le jour. Rappelons que cette Coalition fut initialement formée en vue d'appuyer les actions du Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay qui avait démarré une pétition visant à faire cesser le détournement des pensions alimentaires pour enfants dans quatre programmes sociaux : l'aide sociale, les prêts et bourses, l'aide au logement et l'aide juridique.

Si l'année 2007-2008 avait donné lieu à plusieurs actions d'envergure de la part de la Coalition (conférence de presse, communiqués et autres sorties médiatiques, rencontres avec des représentants des principaux partis politiques, manifestations, dépôt d'une pétition de 9 151 signatures accompagnées de 118 lettres d'appui à l'Assemblée nationale, campagnes de fax, etc.), l'année 2008-2009 a également comporté son lot d'actions importantes.

Le 26 juin 2008, juste avant l'été, des membres de la Coalition ont rencontré le directeur de cabinet du ministre de la Solidarité sociale, M. Luc Bastien. Cette rencontre a notamment permis de faire le point, avec le cabinet du Ministre, et de réitérer notre argumentaire illustrant la discrimination que constitue le traitement des pensions alimentaires pour enfants (PAE) dans les programmes gouvernementaux. Des liens ont par ailleurs été faits avec l'élaboration du prochain Plan d'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À ce titre, le directeur de cabinet a proposé que les membres de la Coalition rencontrent le Comité interministériel chargé de rédiger le Plan d'action. Cette rencontre a eu lieu le 4 septembre 2008. La Coalition en a profité pour rappeler aux membres du Comité interministériel que la guestion du traitement des pensions alimentaires pour enfants était dans le premier Plan d'action gouvernemental, et qu'il en avait même découlé un rapport détaillé de la ministre de l'époque, Michelle Courchesne. Les membres du Comité interministériel ont, pour leur part, confirmé que la question des PAE était sur leur planche à dessin.

Suite aux actions de 2007-2008, un bilan s'imposait en début d'année afin d'identifier les meilleures stratégies à mettre



en place pour continuer de faire avancer le dossier des pensions alimentaires pour enfants. Ce bilan a notamment permis aux membres de la Coalition de constater le chemin parcouru depuis sa mise sur pied et de constater les gains relatifs réalisés au cours des derniers mois. Parmi ces gains, on doit souligner l'importante visibilité du dossier des PAE réalisée grâce aux nombreuses sorties médiatiques. On a notamment fait le constat que cette visibilité avait eu pour effet d'augmenter la crédibilité de la Coalition auprès des élus politiques. On a également rappelé que les trois principaux partis politiques avaient adopté des résolutions visant à exclure les PAE de certains programmes : aux prêts et bourses pour ce qui est de l'Action démocratique et du Parti libéral, et des quatre programmes visés par nos revendications pour le Parti québécois. Le dépôt du projet de loi 394 a également été identifié comme un gain relatif même si, à l'époque, on ne connaissait pas encore son destin.

L'année 2008-2009 a donc débuté, comme nous le disions plus haut, par une rencontre de la Coalition avec le Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par ailleurs, le 8 octobre, plusieurs membres de la Coalition participaient à la Journée de réflexion du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En novembre et décembre 2008, la Coalition s'est également impliquée activement, par le biais de ses groupes locaux, dans les débats tenus dans le cadre de la campagne électorale. Les mois qui ont suivi les élections ont donné lieu à des rencontres avec des représentants de différents cabinets ministériels qui n'avaient pas encore été sensibilisés directement au dossier des PAE : en l'occurrence, le cabinet de la ministre des Affaires municipales (pour les programmes d'aide au logement) et de la nouvelle ministre de la Justice (pour l'aide juridique). Dans cette même foulée, la Coalition a par ailleurs rencontré la nouvelle porte-parole du Parti québécois en matière d'emploi et de solidarité sociale, Mme Monique Richard. Cette rencontre a permis de mettre cette dernière bien au fait du dossier des PAE.

Le rapport d'activité 2007-2008 de la FAFMRQ faisait état du projet de loi 394 – Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social déposé en mai 2008 par la députée de Crémazie, Lisette Lapointe. À l'époque, une importante campagne de fax avait été menée afin de convaincre le leader du gouvernement d'inclure le projet de loi dans l'agenda parlementaire. Malheureusement, le projet de loi n'a pas été appelé en chambre avant la fin de la session parlementaire en juin 2008. Par la suite, étant

donnée la tenue de l'élection provinciale à l'automne, le projet de loi est mort au feuilleton. Cependant, le 14 mai 2009, la nouvelle porte-parole du Parti québécois en matière de solidarité sociale et députée Marguerite-D'Youville, Mme Monique Richard, a déposé un nouveau projet de loi identique à celui de sa collègue : le projet de loi 198. La Coalition a émis un communiqué le jour suivant afin de saluer le nouveau projet de loi, mais également pour rappeler au nouveau leader parlementaire du gouvernement, M. Jacques Dupuis, l'importance d'appeler le projet de loi en chambre afin de le soumettre au débat. La Coalition suivra ce dossier de près et verra quelles actions elle prendra pour appuyer le projet de loi.

Le 24 février 2009, des familles assistées sociales recevant une PAE déposaient une requête devant de Tribunal administratif du Québec (TAQ). Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec déposait pour sa part une requête pour autorisation d'intervenir dans ce dossier. Deux autres membres de la Coalition, dont la FAFMRQ, accompagnaient le Front commun le jour du dépôt de cette requête. Les audiences pour ce dossier auront lieu du 16 au 18 juin. La Coalition agira en soutien au Front commun dans ce dossier.

Au début mars, la FAFMRQ a également porté le dossier des pensions alimentaires pour enfants dans le cadre d'une rencontre pré-budgétaire avec le ministre de la Solidarité sociale, en compagnie du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Ce dernier a à nouveau confirmé que le prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ferait l'objet de consultations et que le dossier des PAE ferait parti des sujets abordés. Le volet national de ces consultations devrait se tenir à Québec le 15 juin prochain sous forme de forum. La FAFMRQ a été invitée à y participer de même que la Coalition elle-même.

En terminant, mentionnons qu'un sous-comité de travail a été formé en cours d'année afin de réaliser un outil d'éducation populaire sur les pensions alimentaires pour enfants. Une bonne partie du travail a été fait, mais il reste encore un bon nombre de détails à finaliser.

Les membres actuels de la Coalition sont : l'Association Cigogne, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, L'R des centres de femmes du Québec, le Réseau d'information et d'aide aux personnes



assistées sociales de Châteauguay, Re-Nou-Vie et le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay.²

AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES (AIDE SOCIALE)

En 2008-2009, mis à part le traitement des pensions alimentaires pour enfants, peu d'actions spécifiques ont été prises par la FAFMRQ dans le dossier de l'aide aux personnes et aux familles. Il faut cependant mentionner que, depuis le 1er janvier 2009, les prestations d'aide sociale ont été pleinement indexées pour toutes les catégories de prestataires (aptes et inaptes). Rappelons en effet que, pendant plusieurs années, les prestataires sans contraintes sévères à l'emploi, n'ont eu droit qu'à une demi-indexation de leurs prestations, ce qui a eu notamment pour effet de faire fondre considérablement leur pouvoir d'achat. La prochaine étape serait maintenant de réussir à faire abolir les catégories à l'aide sociale. À ce titre, mentionnons que le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est prononcé, dans un récent avis déposé au Ministre, en faveur de l'abolition des catégories à l'aide sociale.

Le problème qui affectait les familles assistées sociales qui ont des enfants en garde partagée, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de versement du Soutien aux enfants, a fini par se régler, notamment grâce aux interventions de la FAFMRQ. En effet, au printemps dernier, le Ministère a choisi de mettre en place une mesure leur offrant une aide financière permettant de faire la transition entre les deux modes de versement. En mai 2008, toutes les familles identifiées ont reçu une lettre leur expliquant la problématique et les démarches à suivre pour se prévaloir de cette mesure.

En terminant, mentionnons qu'une nouvelle coordonnatrice a été embauchée au Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) suite au départ en semi retraite de Nicole Jetté. C'est donc Amélie Châteauneuf qui occupe désormais ces fonctions au sein de l'organisme.

2.1.2 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

La Marche mondiale des femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et organisations de la base oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Nous luttons contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Ses valeurs et ses actions visent un changement social, politique et

économique. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité de nos stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est composée de groupes nationaux, régionaux et locaux, de femmes et de comités femmes, d'organisations mixtes (syndicales et communautaires). Sous le leadership de la Fédération des femmes du Québec, la CQMMF a pour mission de coordonner, à l'échelle québécoise, le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes.

L'année dernière, la CQMMF avait réalisé la campagne Sortir de la pauvreté : un choix de société ! Cette campagne visait à mettre en lumière les nombreuses facettes de la pauvreté des femmes et à réclamer des mesures concrètes pour assurer l'autonomie économique des femmes. Le point culminant de la campagne fut un rassemblement devant le Parlement le 31 mai 2008. Mille personnes de tous âges, de toute origine et de toutes conditions s'étaient réunies pour demander à l'État québécois de sortir de son inertie en matière de lutte à la pauvreté. Elles étaient vêtues des chandails qu'elles avaient fabriqués dans leurs organismes pour illustrer ce qui limite leur autonomie économique. C'est avec fierté que des représentantes de la FAFMRQ et de ses associations ont porté les chandails réalisés par les déléguéEs des associations de la FAFMRQ lors de la Rencontre nationale de mars 2008.

Après avoir entouré l'Assemblée nationale, des femmes provenant des groupes porteurs des revendications ont pris la parole pour livrer leur témoignage et présenter les revendications. Pour celle concernant les pensions alimentaires pour enfants, c'est sous la forme d'une saynète que des femmes d'associations de la FAFMRQ l'a présentée. Nous tenons à les remercier.

Quant aux médias, la couverture fut l'une des meilleures. Les journalistes ont semblé être touchés par les témoignages et il en est résulté des reportages fouillés, tant dans les médias électroniques qu'écrits.

² En plus du Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay (RIAPAS) et de l'association Re-Nou-Vie, le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay se compose des organismes suivants : Centre d'aide pour femmes monoparentales, Centre communautaire de Châteauguay, Centre de Femmes l'Éclaircie de La Prairie, La Re-Source, Maison d'aide et d'hébergement de Châteauguay, le Centre de Femmes la Marg'Elle Saint-Rémi. Le Comité est également soutenu par la Table Petite Enfance du Grand Châteauguay.



C'est en se reconnaissant malgré leurs différences que les femmes présentes ont dit vouloir poursuivre et qu'elles seront au prochain rendez-vous pour une autre mobilisation d'envergure qui regroupera des citoyennes du monde entier en 2010.

Cette année, il a été convenu que le plan d'action sera sur deux ans, soit de 2008 à 2010. Par ailleurs, les revendications de la campagne Sortir de la pauvreté : un choix de société! demeurent d'actualité et il reste encore beaucoup à obtenir. La CQMMF a donc poursuivi son appui aux groupes porteurs des revendications.

Cent trente-six femmes déléguées par 48 coordinations nationales de partout à travers le monde y ont participé. Un des principaux objectifs de cette rencontre était de définir les actions mondiales de 2010. Elles s'articuleront autour des quatre grands champs d'action et le thème à travers le monde sera : «Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous marcherons ! ». Les actions seront lancées le 8 mars 2010 et les femmes seront en marche jusqu'au 17 octobre 2010. Chaque pays, en tenant compte de ses conditions climatiques, organisera une marche de plusieurs jours. C'est le 8 mars 2010 que seront lancées les actions internationales. Toutes les coordinations nationales sont appelées à organiser une action nationale dans leur pays. Pour clôturer internationalement les actions de 2010, des déléguées de la MMF venant des cinq continents se rendront le 17 octobre en République démocratique du Congo. Pendant ce temps, autour du monde, des actions simultanées se réaliseront afin de témoigner de notre solidarité avec toutes les femmes qui vivent dans un pays en conflits.

Au Québec, suite à un sondage effectué auprès des membres de la CQMMF, il a été convenu que nous marcherions pendant cinq jours, soit du 12 au 16 octobre. Cette marche sera clôturée par un rassemblement au Bas-St-Laurent, le 17 octobre 2010. Lors de ce rassemblement, nous ferons le point sur les réponses gouvernementales à nos revendications et nous poserons un geste pour témoigner de notre solidarité envers les femmes qui vivent dans des pays en conflits ou militarisés.

Une robe ou un vêtement de La solidarité

Prenant exemple sur l'action de la CQMMF pour l'autonomie économique des femmes, soit l'illustration sur des chandails de la situation des femmes et de leurs revendications, les Coordinations nationales de partout à travers le monde réaliseront des robes (ou d'autres vêtements) de la solidarité illustrant la situation des femmes de leur pays et leurs revendications. Les coordinations nationales qui participeront

échangeront ces vêtements. Chaque coordination recevra des vêtements de partout dans le monde. Une idée du Québec qui a soulevé l'enthousiasme!

En ce qui concerne les revendications du Québec, lors de leur rencontre du 8 mai 2009, les membres de la CQMMF ont élaboré une première proposition de revendications qui sera soumise aux groupes. Pendant les quatre premiers jours de marche, il s'agira de revendications québécoises, mais en lien avec les deux thèmes de la MMF, la lutte contre la pauvreté et contre les violences faites aux femmes et les quatre champs d'action, soit un champ d'action par jour. Pour le 5e jour, ce sera une revendication de solidarité avec les femmes autochtones.

Par ailleurs, Émilia Castro de la CQMMF fut élue par les déléguées des Amériques au Comité de coordination international de la MMF. Le Comité de coordination international est composé de deux déléguées par région du monde, de deux déléguées autochtones et d'une représentante du Secrétariat international. Pour les Amériques, une déléguée mexicaine et une déléguée péruvienne en faisaient partie. La déléguée péruvienne ayant terminé son mandat, un poste était en élection pour les Amériques.

Il y a eu durant l'année six rencontres du comité de suivis de la CQMMF et la FAFMRQ y est active. Le comité a pour mandat de faire le suivi de la campagne sur l'autonomie économique des femmes en liaison avec les groupes porteurs en plus d'organiser les rencontres de la CQMMF et de prendre certaines décisions entre ses réunions.

2.1.3 Collectif pour un Québec sans pauvreté

La FAFMRQ est membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté depuis sa création. En 2008-2009, la Fédération a poursuivi sa participation à l'ensemble des activités régulières du Collectif. Cette année, en plus de suivre de près les événements de l'actualité, les activités du Collectif ont encore une fois gravité principalement autour de la campagne « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté ».

Suivi de la nouvelle structure de fonctionnement

La nouvelle structure de fonctionnement instaurée au sein du Collectif, suite au départ de Vivian Labrie, semble avoir fait ses preuves. Le processus de réorganisation du travail, qui avait débuté l'année dernière, s'est poursuivi cette année au sein de l'équipe de travail. Ainsi, le poste de porte-parole et animateur politique, qui était demeuré vacant pendant quelques mois, a été remplacé par le poste de responsable



de l'animation politique. Cette fonction est occupée par lan Renaud-Lauzé. Un nouveau poste de responsable de l'analyse politique a également été créé et ce rôle est assumé par Robin Couture. La coordination a également changé de personne responsable : Élisabeth Germain a réintégré ses fonctions à titre de responsable du volet AVEC et a été remplacée par François Fournier à la coordination. Le poste de responsable de la recherche et du développement de l'approche AVEC est toujours assumé par Marie-Anne Paradis-Pelletier. Finalement, une agente de mobilisation pour la région de Montréal, Catheryn Roy-Goyette, a été embauchée dans le cadre des actions de MISSION COLLECTIVE. D'autres postes temporaires ont également été créés dans le cadre de cette campagne.

LANCEMENT DU LIVRE TENIR PAROLE ET DU CD RÊVER LOGIQUE!

Le 12 février 2009, après deux ans de préparation, le Collectif a procédé au lancement officiel du livre Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche. Il s'agit de témoignages recueillis auprès de 155 personnes (dont plusieurs en situation de pauvreté) qui racontent leur participation au mouvement citoyen de lutte à la pauvreté qui a notamment mené à l'adoption de la Loi 112. Le point de départ de ce livre est «l'affiche des bannières», réalisée avec les photos prises à Québec en 2002 lors d'un Forum citoyen. Plus de 200 personnes d'horizons divers y tiennent quinze bannières où est inscrite leur conviction commune : « Jeter les bases d'un Québec et d'un monde sans pauvreté, plus solidaire, plus égalitaire! Le faire AVEC les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Donc, se gouverner et se développer autrement! ». Cinq ans après, on a retracé les personnes présentes sur l'affiche (dont Sylvie Lévesque, la directrice générale de la FAFMRO, qui apparaît en page 219 du livre) et on leur a demandé de raconter leur expérience au sein de cette mobilisation populaire historique.

Le même soir, le Collectif lançait une compilation musicale. Rêver logique est un projet imaginé par un artiste du nom de Paul Cargnello pour appuyer les actions du Collectif. T'en as t'en as pas, une chanson écrite en collaboration avec un groupe de personnes en situation de pauvreté, est la première qu'on retrouve sur le disque. Les autres artistes qui signent les chansons de cette compilation sont CEA, La Loi Des Cactus et Marco Calliari, Caracol, Eve Cournoyer, Tricot Machine, Olivier Brousseau, Nicolas Jobin, Matt Lipscombe, L'Orosité et Paule-Andrée Cassidy.

MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté

Comme nous le mentionnions précédemment, la campagne « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté » a mobilisé la plus grande part des énergies du Collectif en 2008-2009. L'objectif de cette campagne, lancée officiellement en novembre 2007, est de démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et de l'engager, au nom des droits humains, à combattre la pauvreté, ici dès maintenant. La campagne visait donc à recueillir le plus grand nombre d'adhésions possible aux principes suivants : 1) que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité; 2) que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007)³ et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté; 3) que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007)4, afin de préserver sa santé et sa dignité. Rappelons que la FAFMRQ et ses associations membres ont été parties prenantes de cette campagne en faisant signer plusieurs centaines de pétitions et en signant elles-mêmes des lettres d'appui à titre d'organisations.

La campagne « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté » a pris fin le 31 mars dernier et a permis de recueillir près de 100 000 signatures et plus de 1000 lettres d'appui de la part d'organisations de divers milieux. La remise de ces documents à des représentant(e)s des quatre formations politiques a eu lieu le 14 mai, devant l'Assemblée nationale, dans le cadre d'un événement festif auquel plus de 1300 personnes ont participé. La permanence de la FAFMRQ était présente ainsi que des représentantes de quelques-unes de ses associations membres.

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le 8 octobre 2008, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a tenu, à Montréal, une deuxième Journée nationale de réflexion sous le thème Améliorer le revenu des personnes et des familles : Le choix d'un meilleur avenir. Cette journée a réuni près de 140 personnes représentant divers secteurs de la société. Des organismes de lutte contre la pauvreté, des organismes de défense des droits des consommateurs, des acteurs

³ En tenant compte de l'indice des prix à la consommation de 2,3 % établi par Statistique Canada en février 2009, le salaire minimum devrait être de 10,66 \$ en 2009 pour atteindre le seuil de faible revenu.

⁴ Toujours en tenant compte de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada, la mesure du panier de consommation devrait voisiner les 13 500 \$ en 2009.



des milieux municipal, communautaire et syndical, du mouvement des femmes ainsi que des milieux universitaire et gouvernemental y ont participé. Des conférenciers de divers horizons sont venus partager leur expertise. Les sujets abordés étaient en lien avec les indicateurs servant à mesurer la pauvreté, l'alimentation et la santé, le droit au logement ainsi que la réforme de la fiscalité. La veille de l'événement, le Collectif pour un Québec sans pauvreté avait réuni une trentaine de personnes en situation de pauvreté afin de les accompagner en vue de leur participation du lendemain. La FAFMRQ ainsi que d'autres membres de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants étaient également présent(e)s à cette journée. Nous en avons donc profité pour réitérer nos revendications devant les membres du Comité consultatif. La tenue de cette journée visait, entre autres, à alimenter les membres du Comité dans les différents avis qu'ils devaient déposer au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le 2 avril 2009, le Comité rendait public un deuxième avis traitant de la pauvreté persistante à laquelle sont exposés certains groupes, dont les personnes réfugiées et immigrantes récentes, les personnes handicapées et les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. Le document propose des moyens d'aider ces personnes à sortir de la spirale de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Puis, le 21 avril 2009, c'était un troisième avis qui était rendu public sous le titre Améliorer le revenu des personnes et des familles... le choix d'un meilleur avenir. Cet avis traite des cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, des meilleurs moyens de les atteindre ainsi que du soutien financier minimal dans le cadre des programmes d'aide de dernier recours. Les recommandations du Comité consultatif au gouvernement du Québec visent à : 1) permettre à toutes et à tous d'avoir accès aux biens et services nécessaires pour satisfaire leurs besoins de base ; 2) favoriser l'intégration économique et sociale des personnes ; 3) faire en sorte que les personnes qui travaillent soient en mesure de disposer d'un revenu permettant d'échapper à la pauvreté. Cet avis du Comité consultatif recommande notamment que le soutien financier minimal s'établisse, dans un premier temps, à 80 % des seuils établis par la Mesure du panier de consommation (MPC), une mesure proposée par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins. Comme le soulignait le communiqué émis par le Comité : « Le niveau de 80 % tient compte de la capacité d'investissement de l'État et s'appuie sur le revenu disponible requis pour se loger, se nourrir, se vêtir, se déplacer ainsi que pour couvrir les soins personnels et les médicaments non prescrits. Pour

une personne seule, ce minimum correspondrait à 10 524 \$ par année, alors qu'actuellement une telle personne, sans contraintes sévères et recevant l'aide de dernier recours, ne dispose que d'environ 7 300 \$ par année. Pour le président du Comité, le revenu actuel est nettement insuffisant et le soutien minimal proposé est incontournable. » L'avis du Comité consultatif propose également « l'abolition du régime différencié d'aide financière pour les personnes qui ont des contraintes sévères et son remplacement par des crédits d'impôt remboursables afin de compenser les coûts liés aux incapacités ». Malheureusement, le document ne contient aucune recommandation concernant le traitement des pensions alimentaires pour enfants.

Rappelons, en terminant, que des personnes en situation de pauvreté siègent au Comité consultatif. Ces personnes sont accompagnées par le Comité AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans leur participation aux travaux du Comité consultatif.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Par ailleurs, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), créé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en remplacement de l'Observatoire prévu par la loi, a lui aussi poursuivi ses travaux en 2008-2009. Rappelons que le rôle majeur du CEPE est de proposer des indicateurs, mesures et analyses aux fins de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en lien avec la cible de 2013 : rejoindre les rangs des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

Deux documents du Centre d'étude ont été rendus publics cette année. Le faible revenu au Québec : un état de la situation vise à « mettre en relief la conjoncture observable depuis quelques années et porte sur la proportion d'unités familiales à faible revenu dans la population, l'écart entre le revenu de ces dernières et les seuils de faible revenu. la période durant laquelle elles demeurent dans cette situation, ainsi que leurs principales caractéristiques sociodémographiques et économiques. Sur ces questions, les personnes seules et les prestataires de l'aide financière de dernier recours font l'objet d'un portrait plus détaillé ». Le CEPE a également émis un avis au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2009 sous le titre de : Prendre la mesure de la pauvreté : Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec. Ce document est assorti de 19 recommandations, dont celle de poursuivre des travaux « sur les déterminants et conséquences de la pauvreté, notamment sous quelques grandes dimensions : territoire, éducation, santé, travail, logement, justice et sécurité, accès



aux activités culturelles ». Rappelons que Vivian Labrie, anciennement porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté siège au CEPE. Cette dernière avait d'ailleurs fait parvenir un excellent document d'analyse sur la couverture réelle des besoins par la Mesure du panier de consommation (MPC) aux membres du Collectif. La FAFMRQ avait fait parvenir ses commentaires à Mme Labrie.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

En novembre 2008, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale rendait public le Bilan de la quatrième année du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans un même souffle, il annonçait le prolongement d'une année de la mise en œuvre du Plan d'action actuel qui devait prendre fin en 2009 et qu'il tiendrait des consultations nationales et régionales auprès des acteurs concernés à compter de l'hiver 2009. Finalement, une consultation nationale aura lieu en juin 2009 et des consultations régionales se tiendront à l'automne prochain. Le document devant servir de base de discussions a été rendu public récemment. On n'y fait cependant aucune mention du traitement des pensions alimentaires pour enfants. La date du 15 juin a été avancée pour la tenue d'un Forum national à Québec, auquel la plupart des membres du Collectif ont été invités. Comme nous le mentionnions sous la rubrique « Pensions alimentaires pour enfants », la FAFMRQ et la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants figurent parmi la liste des organisations invitées à participer au volet national des consultations.

En plus de reprendre les revendications de la campagne MISSION COLLECTIVE, la FAFMRQ a l'intention de porter ses propres revendications dans le cadre du Forum national, dont celle concernant le recours de plus en plus fréquent aux fonds publics/privés comme nouvelle forme de gouvernance.

2.1.4 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

C'est en septembre 2007, que la FAFMRQ ainsi que des organismes communautaires ont été invités à relancer le dossier de l'accès à l'aide juridique et plus particulièrement à la mise sur pied d'une coalition visant à faire pression sur le ministre de la Justice pour une modification substantielle et immédiate des seuils d'admissibilité. La Coalition compte 47 membres (organismes, regroupements, syndicats, individus). Plus de 243 autres associations et groupes de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs de la société civile ont aussi manifesté directement leur appui aux demandes de la Coalition en prenant position publiquement

et en informant le ministre de la Justice. Rappelons qu'en 2005, le gouvernement avait apporté des modifications aux seuils d'admissibilité, étalés sur 5 ans (alléguant vouloir «offrir une justice plus accessible» et ainsi permettre à 900 000 personnes de plus d'avoir accès l'aide juridique. Malheureusement, un seul constat s'impose après deux ans : la réforme a complètement échoué. Aujourd'hui les résultats démontrent que les cibles ne sont aucunement atteintes. Il n'y a eu aucune augmentation du volume des dossiers (alors qu'on promettait 900 000 personnes de plus ayant accès à l'aide juridique au bout de cinq ans!) et l'argent promis n'a pas été utilisé pour rendre la justice plus accessible.

Qui plus est, la réforme aligne l'orientation du régime d'aide juridique avec les prestations d'aide de dernier recours (aide sociale). Il permet la gratuité des services uniquement aux personnes seules dont les revenus sont équivalents aux montants versés aux personnes recevant des prestations de solidarité sociale. Pourtant, les personnes travaillant au salaire minimum et les aînés ne recevant que les prestations gouvernementales sont des personnes pauvres.

La FAFMRQ s'est d'ailleurs impliquée activement au sein du comité de coordination puisque les familles représentent une clientèle importante des services de l'aide juridique. Toutefois, plusieurs d'entre elles ne peuvent, en raison de leurs revenus, bénéficier des services gratuits comme c'est le cas pour l'ensemble des personnes qui travaillent au salaire minimum. La Coalition a donc mené plusieurs actions, manifestations et représentations tout au long de l'année afin de faire connaître ses revendications auprès de la population ainsi qu'auprès des députés.

Finalement, après plus d'un an d'attente, une délégation de la Coalition a rencontré le 6 octobre 2008, le ministre de la Justice Jacques Dupuis. C'est sans grande surprise que le ministre a montré peu d'ouverture à modifier quoi que ce soit avant 2010, fin de la réforme actuelle. Il reconnaît cependant qu'on est loin des résultats escomptés. Suite aux élections générales tenues en octobre 2008, le ministre Dupuis a changé de ministère et c'est madame Kathleen Weil, qui en assume la responsabilité. Après plusieurs représentations et l'appui du Parti québécois lors de l'étude des crédits du ministère en mai dernier, la Ministre a finalement accepté de rencontrer une délégation le 25 juin prochain. À cette occasion, nous pourrons discuter avec la Ministre des revendications de la coalition et lui demander ce qu'elle compte faire dans ce dossier. Rappelons que la réforme, qui s'échelonne sur 5 ans, arrive à terme en 2010. La réforme n'a pas produit les résultats escomptés. Elle est un échec et le gouvernement se doit de rajuster le tir.



Le bilan des actions et réalisations ainsi que le Bulletin présentant les demandes de la Coalition sont disponibles sur le site Internet auwww.servicesjuridiques.org. Nous devrons donc, au cours de l'année qui vient, redoubler d'ardeur et poursuivre notre lutte afin d'obtenir gain de cause.

2.2 Politique familiale

2.2.1 Fonds pour le développement des jeunes enfants vulnérables (Projet de loi no 7)

L'annonce, dans le cadre du budget du Québec 2008-2009, de la création d'un nouveau fonds public/privé visant à intervenir auprès des « jeunes enfants en situation de vulnérabilité », avait fortement attiré l'attention de la FAFMRQ. Aussi, lorsque le ministre de la Famille et des Aînés, M. Tony Tomassi, déposait son Projet de loi no 7 : Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants à l'Assemblée nationale, tout en annonçant que le Projet de loi ferait l'objet de consultations, la Fédération a tout de suite pris des mesures afin de permettre à ses différents partenaires de mieux se concerter en vue de participer aux consultations. Rappelons qu'à l'origine, la Commission des affaires sociales avait prévu des audiences à l'automne 2008 et qu'en raison de la tenue d'élections générales en décembre, ces consultations ont finalement eu lieu en avril 2009.

En plus de consacrer entièrement son Bulletin de liaison d'octobre 2008 à la question des fonds publics/privés, la FAFMRQ était à l'origine d'une rencontre de différents partenaires des milieux communautaire, syndical, municipal, universitaire et institutionnel le 31 mars 2009. Bien que les délais étaient extrêmement courts (les consultations particulières sur le projet de loi 7 étant prévues pour les 1er, 2, 7 et 8 avril), cette rencontre a tout de même permis aux différentes parties de présenter la position qu'elles entendaient défendre devant la Commission des affaires sociales (CAS). La FAFMRQ a également rencontré le porte-parole de l'opposition officielle sur les dossiers Famille, Nicolas Girard, et le représentant de Québec Solidaire, Amir Khadir, au cours des semaines précédant les audiences de la Commission.

C'est le 7 avril que Nathaly Roy, présidente, Sylvie Lévesque, directrice générale et Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication, présentaient le mémoire de la FAFMRQ devant les membres de la CAS. En plus de brosser un portrait de la monoparentalité au Québec, le mémoire de la Fédération présentait les questionnements suscités par le Projet de loi no 7, principalement sur trois aspects : 1) les impacts des nouveaux modes de gouvernance, dans le

domaine des politiques sociales, qui consistent à recourir de plus en plus aux fonds publics/privés, (notamment en ce qui concerne le respect des processus démocratiques); 2) les impacts possibles sur les communautés en ce qui a trait à l'apparition de nouveaux acteurs, de nouvelles structures et de nouvelles règles de concertation; et 3) les impacts sur les familles elles-mêmes en ce qui a trait à la nature des interventions qui leurs sont destinées.

Au terme des consultations particulières, il s'avère que les objectifs visés par le projet de loi 7 étaient loin de faire l'unanimité chez tous les groupes ayant participé aux consultations. En effet, huit groupes ont demandé un moratoire sur le projet de loi ou même carrément son retrait, alors qu'à peine sept groupes ont appuyé le Ministre. D'autres sont venus questionner les impacts sur les familles visées par ce type d'initiatives. D'ailleurs, suite à une lettre ouverte du ministre de la Famille, publiée dans Le Devoir du 22 avril 2009, où il affirmait que l'ensemble des organismes ayant participé aux consultations s'étaient prononcés en faveur du projet de loi 7, un texte collectif de libre opinion a été envoyé au Devoir et aux principaux médias écrits du Québec afin de rectifier les affirmations du Ministre. Bien que ce texte n'ait pas été publié dans les médias traditionnels, il est disponible sur un grand nombre de sites Internet, dont celui de la FAFMRQ.

Au moment d'aller sous presse, on ne connaissait toujours pas l'échéancier exact de l'adoption du projet de loi. L'opposition officielle s'est toutefois prononcée en faveur de l'adoption du principe dans un communiqué émis le 14 mai, tout en ajoutant que le Parti québécois présentera « des amendements qui tiendront compte des principes de bonne gouvernance, de transparence, de reddition de comptes et de maîtrise d'œuvre de l'État ». En dépit de nombreuses demandes à l'effet que le recours de plus en plus répandu aux fonds publics/privés comme mode de gouvernance fasse l'objet d'un véritable débat public avant l'adoption du Projet de loi 7, l'adoption du principe devrait avoir lieu dans la semaine du 18 mai 2009 et l'étude détaillée du projet de loi devrait se faire avant la fin de la présente session parlementaire. Mentionnons, en terminant, qu'une pétition demandant un moratoire sur le projet de loi 7 a été déposée à plusieurs reprises par divers députés de l'Assemblée nationale.

PROJET DE RECHERCHES SUR LES FONDS PUBLICS/PRIVÉS
Parallèlement aux consultations sur le projet de loi 7,
la FAFMRQ a également tenu une rencontre avec des
chercheures de l'Université du Québec en Outaouais et des
représentantes de la Fédération québécoise des organismes



communautaires Famille (FQOCF) sur les possibilités de collaborations dans le cadre d'un projet de recherche. Il s'agirait de se pencher sur les impacts possibles des nouveaux modes de gouvernance qui consistent à recourir aux fonds publics/privés sur les organismes communautaires Famille ainsi que sur les familles elles-mêmes. De cette rencontre est née l'idée de tenir éventuellement un colloque sur le sujet, mais aucune date précise n'a encore été déterminée.

2.2.3 Accessibilité aux études

Comme cela avait été le cas en 2007-2008, le dossier de l'accessibilité aux études (dont les prêts et bourses) a surtout été abordé, en 2008-2009 par le biais des actions de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants. En effet, la présence de la Fédération étudiante collégiale du Québec et de la Fédération étudiante universitaire du Québec au sein de la Coalition a contribué à entretenir des liens étroits avec le mouvement étudiant. Aucune rencontre de la FAFMRQ n'a eu lieu avec la ministre de l'Éducation cette année, mais le désir de travailler de concert avec la FEUQ, la FECQ et l'Association Cigogne sur la question de l'accès au logement pour les parents étudiants a toutefois été signifié. L'année 2009-2010 devrait donc nous permettre de nous pencher sur des recommandations à porter devant la ministre responsable des programmes d'aide au logement, Mme Nathalie Normandeau. Le dossier des prêts et bourses demeurera sans doute très présent dans les priorités de la FAFMRQ au cours de la prochaine année. La Fédération assurera également le suivi du dossier auprès des représentants du ministère de l'Éducation.

2.2.4 Comité de suivi sur la médiation familiale

La FAFMRQ a été très impliquée dans le processus ayant mené à l'adoption, en 1997, d'une loi sur la médiation familiale au Québec. Rappelons que la médiation familiale permet aux couples en instance de séparation, et ayant au moins un enfant à charge, de bénéficier de six séances de médiation gratuites. La Fédération a par ailleurs siégé, pendant plusieurs années, sur le Comité de suivi mis sur pied en même temps que la loi. En novembre 2004, cependant, la Fédération se retirait du Comité car les travaux qui restaient à faire concernaient la médiation en situation de violence et que la position de la FAFMRQ était claire à ce sujet. Pour que la médiation soit possible, il doit y avoir un équilibre entre les parties en présence. Ceci vaut pour les cas de violence familiale ou conjugale où la FAFMRQ considère qu'il n'y a pas de médiation possible.

Le 2 avril dernier, le Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale publiait son troisième rapport d'étape⁵. Ce rapport avait déjà été déposé au ministre de la Justice en avril 2008, mais il a cependant fallu attendre jusqu'à tout récemment avant que le public en général puisse y avoir accès. Au total, le document contient 25 recommandations portant notamment sur trois aspects: la médiation en contexte de violence conjugale, une révision de la tarification et la place des grands-parents dans le processus de médiation.

Dans un rapport déposé conjointement au ministre de la Justice, des groupes intervenant en violence conjugale et la FAFMRQ avaient recommandé que des mesures précises soient inscrites dans le règlement sur la médiation familiale afin de protéger les victimes de violence conjugale. Selon ces organismes, la position du Comité de suivi de modifier le modèle de médiation afin de l'adapter aux situations de violence conjugale privent les victimes de leurs droits et de leur sécurité en ayant pour effet de prolonger indûment la relation abusive. Or, les recommandations du troisième rapport d'étape du Comité de suivi sont passablement moins restrictives. Pour la FAFMRQ et les groupes qui interviennent en violence conjugale, les recommandations du Comité de suivi sont non seulement insuffisantes, mais elles pourraient également être néfastes en installant un faux sentiment de sécurité chez les femmes qui vivent cette situation. Au moment de la rupture, la femme victime de violence conjugale est prête à tout laisser tomber, parfois au risque de sa sécurité et de celle de ses enfants, pour acheter ce qu'elle croit être la paix.

Au terme de ce troisième rapport d'étape, il est toujours clair que la FAFMRQ est loin de partager la position du Comité de suivi. Mais la question de la violence conjugale n'est pas la seule où la position de la Fédération diverge de celle du Comité. En effet, le rapport du Comité recommande également de modifier la structure tarifaire, ce qui aurait pour conséquence de mettre fin à l'universalité et à la gratuité de la médiation familiale. Reste à savoir ce que la nouvelle ministre de la Justice, Mme Kathleen Weil, fera des recommandations du Comité de suivi. Il serait extrêmement dommage que les précieuses avancées réalisées depuis la mise en place de la médiation familiale subissent un recul important. La fin de la gratuité universelle viendrait dénaturer complètement l'essence même et les objectifs à la base de la médiation familiale. La FAFMRQ suivra l'évolution de ce dossier dans l'année qui vient et se tiendra prête, au besoin, à réagir publiquement.

⁵ Le rapport complet est disponible sur le site du ministère de la Justice : www.justice.gouv.qc.ca



2.2.5 Situation juridique des conjoints de fait

Rappelons que, l'idée que la Fédération fasse du dossier sur la situation juridique des conjoints de fait une priorité de travail a été soumise et adoptée à l'assemblée générale de juin 2007. En effet, plus de 60 % des enfants nés au Québec le sont de parents qui ne sont pas mariés. Cette situation engendre au moment d'une rupture des impacts financiers importants particulièrement auprès des femmes qui, en général, ont un revenu plus faible. Pour ce faire, la Fédération est intervenue dans la fameuse cause de Lola et Éric qui a fait couler beaucoup d'encre au mois de janvier dernier. Rappelons que la Fédération a décidé d'intervenir dans cette cause type afin de faire reconnaître les droits des enfants nés hors mariage. En effet, au-delà des millions, le problème de fond demeure le même : au moment d'une rupture, les enfants nés d'une union libre subissent une discrimination par rapport aux enfants nés de parents mariés. C'est ce que nous avons martelé auprès des médias tout au long de ce procès. Notre intervention du 23 janvier devant le Tribunal, présentée par notre avocat, Me Jocelyn Verdon, a été bien accueillie. Du moins, c'est notre perception. Dans notre argumentation, nous avons notamment démontré que les enfants nés de conjoints de fait ne bénéficient pas des mêmes droits que les enfants nés de parents mariés, ce qui a des impacts importants sur leur niveau de vie lorsque survient une rupture. À ce moment, seuls les couples mariés auront droit au partage du patrimoine familial (les biens accumulés pendant le mariage) et à la pension alimentaire entre conjoints.

Cette cause aura permis de mettre en lumière et de sensibiliser la population à cette absence de droits pour les conjoints de faits et des conséquences sur les enfants. C'est le mandat que la Fédération s'était fixé en intervenant dans cette cause. On peut donc dire qu'avec tout ce battage médiatique, nous avons amplement atteint nos objectifs! Le Tribunal chargé de cette cause devrait faire connaître sa décision avant l'été prochain. Peu importe l'issue du débat constitutionnel, notre intervention a, sans aucun doute, contribué à faire émerger une question sociale très sérieuse et délicate qui méritait d'être connue, par l'ensemble des familles du Québec. Nous avons profité de cette visibilité pour faire connaître la Fédération et ses organismes membres. Suite à la décision du Tribunal, nous aurons au cours des prochains mois à décider de la suite de notre implication dans ce dossier.

2.2.6 Conciliation famille-travail-études

En 2008-2009, la question de la conciliation familletravail-études a encore occupé une place passablement importante dans les dossiers de la FAFMRQ. D'abord, les 29 et 30 septembre 2008, la Fédération était invitée à participer à un Colloque organisé par la Télé-université de l'UQAM (TELUQ), dans le cadre d'un Programme de recherche franco-québécois sur la conciliation travail-famille. Cet événement réunissait des acteurs de divers milieux, du Québec et de la France, en matière de conciliation famille-travail et a notamment permis à la Fédération de constater que les besoins particuliers des responsables de familles monoparentales en matière de conciliation était une préoccupation partagée dans plusieurs milieux. Une autre rencontre entre des organisations oeuvrant auprès des familles monoparentales en France et la FAFMRQ a également eu lieu, sous forme de visioconférence, le 24 mars 2009.

Par ailleurs, lors de la Rencontre nationale de novembre 2008, une représentante du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) est venue présenter l'ensemble des lois et mesures existantes en matière de conciliation famille-travail (Loi des normes du travail, Régime québécois d'assurance parentale, services de garde, etc). Cet exercice a notamment permis aux associations présentes d'échanger sur leurs propres pratiques en la matière au sein de leur organisation. Il s'est avéré que si les associations disposent de peu de moyens financiers pour offrir des mesures de conciliation famille-travail à leurs employé(e)s, elles se reprennent toutefois en offrant une certaine souplesse dans les horaires de travail et les congés relatifs aux obligations familiales. La prochaine étape pour la FAFMRQ et ses membres serait de formuler des revendications spécifiques aux familles monoparentales en matière de conciliation famille-travail-études. Nous verrons, dans l'année qui vient, de quelle façon ces recommandations pourraient être élaborées.

Finalement, en mai 2009, la FAFMRQ a participé, par écrit, à une enquête publique menée par le Bureau des normes du Québec (BNQ) en vue de mettre en place une norme de conciliation travail-famille pour laquelle les entreprises seraient invitées à se qualifier. La position adoptée par la FAFMRQ a été de rappeler que, bien que la mise en place d'une telle norme soit intéressante, le seul véritable moyen de forcer les entreprises à offrir de meilleures mesures de conciliation famille-travail à leurs employé(e)s serait de créer une obligation dans la loi. La Fédération a par ailleurs recommandé que le BNQ tienne davantage compte, dans ses travaux futurs, des besoins particuliers des familles monoparentales et recomposées en matière de conciliation.



2.2.7 Réforme du régime québécois d'adoption

Le rapport d'activités de 2007-2008 faisait mention de la publication, en juin 2007, du Rapport du Groupe de travail sur le régime d'adoption au Québec. Suite à la publication de ce rapport, le Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'Institut national de recherche scientifique a tenu, le 11 février 2009, un séminaire sous le thème suivant : Une adoption québécoise à la mesure de chaque enfant, est-ce possible ? Trois thèmes furent abordés dans le cadre de ce séminaire : 1) les retrouvailles, 2) l'adoption ouverte et 3) l'adoption dans rupture de lien et la délégation judiciaire des droits de l'autorité parentale. C'est dans le cadre de ce troisième thème que la FAFMRQ a été invitée à présenter une conférence. La présentation de la Fédération reprenait en grande partie les éléments et préoccupations qui avaient été exprimés dans le cadre de la commission sur le projet de loi 125 sur la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse. Le séminaire réunissait des représentant(e)s d'un large éventail de secteurs : recherche, travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux, groupes représentant les personnes adoptées et associations de familles d'accueil. Les échanges ont été forts intéressants bien que, à certains moments, passablement chargés d'émotions.

Parallèlement, lors de l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Justice, la nouvelle ministre, Kathleen Weil, a annoncé son intention de déposer prochainement un projet de loi sur la réforme du régime québécois d'adoption. La FAFMRQ entend bien suivre de près les prochaines étapes de cette réforme et souhaite être invitée à présenter un mémoire s'il y a une consultation sur le sujet. Pour ce faire, elle fera appel à la collaboration des chercheur(e)s et de partenaires qui partagent un point de vue analogue.

2.2.8 Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale

Le Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, composé de quinze organisations syndicales, populaires, familiales et de femmes (dont la Fédération fait partie) a été peu actif au cours de l'année. En effet, comme le régime est en place depuis plus de 3 ans et qu'il a atteint un niveau de popularité sans précédent, il n'y avait pas lieu de se mobiliser. Toutefois, le Regroupement est demeuré vigilant notamment, lors de l'annonce en juin 2008, par le Ministre responsable d'une hausse des taux de cotisation à compter du 1er janvier 2009. Le Regroupement a alors émis un communiqué soulignant son attachement à ce régime et a demandé au gouvernement qu'il fasse sa part et contribue à son financement en assumant le déficit annoncé plutôt que de le faire assumer par les travailleurs

et travailleuses. Dans un même ordre d'idées, le 10 novembre 2008, la FAFMRQ participait à une enquête menée par le Conseil de gestion du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). L'exercice visait à vérifier les connaissances générales des différents groupes sociaux sur le fonctionnement du régime et à évaluer leur degré de satisfaction. La Fédération a profité de cette occasion pour réitérer l'importance d'augmenter le financement public du ROAP et de faire en sorte que les personnes qui sont présentement exclues du régime puissent recevoir une couverture. En effet, depuis le début de la mise en place du nouveau régime, on estime à 20,000 le nombre de femmes exclues du régime dont des étudiantes qui n'ont pas travaillé assez longtemps pour se qualifier, de très jeunes femmes, des femmes vivant dans une région où il y a peu d'emplois pour des femmes, des femmes qui ont déjà un ou plusieurs enfants à la maison, etc.

2.3 Reconnaissance et financement

2.3.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires Famille

Encore cette année, le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille a occupé une place importante. En effet, nous avons participé activement aux rencontres de la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF). Cette table, composée de la FAFMRQ, de la FQOCF et de la COFAQ et des représentants de la Direction de la coordination et du soutien aux opérations et de la Direction des politiques et programmes du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année. Rappelons que la Table a pour mandat de contribuer à la mise en œuvre du cadre de reconnaissance et du programme de soutien financier et d'échanger sur les propositions relativement à des scénarios de rehaussement de financement disponible. Toutefois, nous devons constater qu'au cours de la dernière année, les travaux de la Table ont davantage été axée sur le plan administratif et ont nécessité moins de rencontres.

Par ailleurs, depuis le transfert en 2004 des OCF au ministère de la Famille, les regroupements régionaux ne sont pas reconnus ni financés à l'exception de la région de Montréal qui, en raison du maintien des acquis et parce qu'il recevait un financement récurrent de leur agence régionale, a été transféré avec son budget au ministère de la Famille. Par ailleurs, pour les autres régions, bien qu'elles se concertent depuis plusieurs années et qu'elles sont pour la plupart



incorporées, elles ne sont toutefois, pas reconnues par le MFA et ne reçoivent plus de financement de leurs agences régionales respectives. Rappelons que nous avions donc, à la Table des partenaires, formé un sous-comité de travail composé de 3 représentantes de régions afin de voir aux modalités de reconnaissance et de financement. La Ministre de l'époque, Mme Courchesne nous a, en août 2008, répondu qu'elle avait privilégié l'octroi d'un financement à des OCF reconnus mais non financés. Les 17 regroupements régionaux ont donc fait parvenir une lettre à la Ministre signifiant leur mécontentement ainsi que lui demandant une rencontre pour comprendre cette décision et voir aux suites. Depuis, le nouveau Ministre n'a pas encore donné suite à ce dossier.

Les demandes de reconnaissance, la mise à jour du répertoire des OCF sur Internet, le bilan de l'entente triennale 2005-2008, le suivi sur le programme de financement récurrent des haltes-garderies communautaires, figurent parmi les sujets abordés par les membres de la Table au cours de l'année.

2.3.2 La reconnaissance et le soutien financier des haltes garderies communautaires

À la suite de l'annonce de la récurrence du financement de 3M\$ destiné aux haltes-garderies communautaires lors du discours sur le budget de 2007-2008 le gouvernement a mandaté le ministère de la Famille des Aînés (MFA) afin qu'il élabore un programme normé. Rappelons que lors de l'annonce en 2006-2007 par le ministre des Finances de l'octroi de ce budget non récurent nous (la FAFMRQ et la FQOCF) avons manifesté notre déception et notre inconfort puisque ce financement accordé par champ d'activité nous apparaît être, à long terme, un obstacle majeur dans nos revendications visant l'augmentation d'un financement de mission. Toutefois, comme ce budget a été reconduit sur une base récurrente et que nous avons obtenu la confirmation que ce financement soit inclus dans le calcul du financement de la mission des OCF, nous avons donc participé aux deux rencontres du comité de travail qui se sont tenues au cours de l'année. Le comité avait pour mandat de documenter les éléments qui pourraient être pris compte dans le cadre d'un programme normé de financement. En effet, un document de travail identifiant certaines composantes de ce futur programme normé notamment, les objectifs, les principes, les critères d'admissibilité et le mode de financement, a été présenté en avril dernier aux membres du comité. Ces commentaires et recommandations ont été acheminés aux autorités du Ministère qui devrait au cours des prochains mois faire connaître le contenu de ce programme permanent.

2.3.3 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (anciennement Comité aviseur de l'action communautaire autonome)

Le RQ-ACA est composé, depuis ses débuts, de 20 secteurs et regroupements multisectoriels de l'action communautaire autonome. Leurs représentantes et représentants participent à l'assemblée générale annuelle et forment le conseil d'administration, dont les réunions se tiennent à une fréquence mensuelle. Marie Leahey, de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), assure présentement la représentation du secteur Famille au sein du Réseau.

Depuis la création du RQ-ACA, la FAFMRQ fait partie du secteur Famille. Cependant, comme la mission principale de la Fédération est la défense collective des droits et qu'elle a connu un transfert administratif au SACAIS en 2006, la FAFMRQ suit également de près les travaux du comité défense collective des droits du RQ-ACA. À ce titre, en 2008-2009, les travaux du comité de défense collective des droits se sont poursuivis afin de préciser et de mieux définir les critères qui définissent ce secteur. Notamment, les groupes qui composent le secteur défense collective des droits étudient présentement la possibilité de mettre sur pied une structure autonome de représentation. Le secteur DCD a également mené une campagne de mobilisation en vue du rehaussement du financement à la mission des groupes et regroupements en DCD. Leurs revendications sont les suivantes : 1) Une augmentation substantielle du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome; 2) L'indexation du Fonds d'aide qui se reflètera sur les subventions actuellement versées à chaque groupe en DCD.

En 2008-2009, le plan d'action du RQ-ACA a visé notamment à travailler sur les dossiers suivants : le nouveau Plan d'action en matière d'action communautaire et d'action bénévole; la consultation sur la partie 3 de la Loi des compagnies, applicable aux associations à but non lucratif; la révision de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme; etc. De plus, à la fin mai 2008, le RQ-ACA a tenu un séminaire sur le rapport d'évaluation de la mise en oeuvre de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire, par l'équipe de recherche de Deena White La gouvernance sectorielle à l'épreuve : Évaluation de la mise en oeuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.

En octobre 2008, Germaine Chevrier a été embauchée afin d'assurer les fonctions de coordonnatrice par intérim. Les principales tâches de Mme Chevrier ont notamment consisté



à entamer, avec les membres du Réseau, un processus de diagnostic interne et de réorganisation de la structure interne du RQ-ACA.

2.4 Concertations

2.4.1 Groupe des 13

La Fédération est membre du Groupe des 13, une table qui réunit plusieurs regroupements provinciaux féministes. Le G13 a tenu quatre réunions au cours de l'année. Divers sujets ont été abordés, notamment les élections fédérales et provinciales, les suivis entourant la Marche mondiale des femmes, le financement des groupes en défense collective des droits du programme de Promotion de la Femme de Condition féminine Canada, et le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (ancien comité aviseur), puisque le secteur Femmes y est représenté.

2.4.2 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (santé et services sociaux)

La TRPOCB regroupe plus trente deux regroupements provinciaux. Elle assure la concertation et poursuit son travail critique face aux impacts de la réforme de la santé et des services de santé sur les organismes communautaires. Elle poursuit également son travail de collaboration et de

concertation avec les Tables régionales d'organismes communautaires, en plus d'offrir de la formation. Bien que la FAFMRQ ne participe pas à toutes les rencontres, nous suivons de près les dossiers de la TRPOCB et nous en informons nos membres, notamment par le biais d'envoi de courriels, du journal l'Entre-Nous, du Bulletin de liaison et du site Internet de la Fédération.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux sur le Cadre de financement du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), la participation de la Table au sous-comité sur le financement et au comité sur la Valorisation et la consolidation de l'action communautaire au sein du MSSS a été remise en question. Cependant, à l'automne dernier, les membres ont considéré qu'il était important de participer à nouveau. À ce titre, une rencontre entre la TRPOCB et la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC) s'est tenue en novembre 2008, afin de dégager des positions conjointes.

Finalement, la TRPOCB procède à une consultation auprès de ses membres, afin d'identifier les besoins à combler en matière de réflexion et de ressources, en vue de mieux définir ses priorités et son champ d'action.





3. Éducation populaire / Formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des associations membres.

En raison de la tenue du Congrès d'orientation, une seule rencontre nationale a eu lieu au cours de la dernière année.

3.1 Rencontre nationale

La Rencontre nationale s'est tenue les 8 et 9 novembre 2008, à l'hôtel Ambassadeur. Trente-huit déléguéEs provenant de 22 associations situées aux quatre coins de la province, étaient présentEs.

Le samedi matin, la rencontre a débuté par le lancement du calendrier réalisé par la Fédération en collaboration avec le Centre de recherche JEFAR et le Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. Ensuite, Stéphanie Tourangeau, Coordonnatrice des dossiers équité salariale et conciliation travail-famille-études du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, a fait un survol des droits et recours en matière de conciliation famille-travail. Lorraine Desjardins de la FAFMRQ a pris la relève en animant l'échange entre les déléguéEs présentEs sur les différentes mesures mises en place, à l'intérieur même des associations, toujours en lien avec la conciliation famille-travail.

C'est sous la forme de rencontres rapides ou communément appelé « Speed meeting » (Speed dating adapté pour le réseautage) que l'activité du samedi après-midi s'est déroulée. L'activité n'avait pas d'autre prétention que de créer un espace, une occasion d'échange. Les représentant Es des associations présentes ont donc pu partager sur les différentes activités concernant la rupture. Les gens avaient avec eux leurs documents, dépliants, outils de formation et d'information afin de dévoiler leurs contenus et la facon dont ils les utilisent. Par la suite, il y a eu trois capsules sur trois aspects des activités sur la rupture. Le premier aspect fut l'information juridique. Laurence Lagouarde du Service d'entraide passerelle et Emmanuelle Blanchard du Réseau d'aide aux familles en transition, nous ont brièvement informées sur la facon dont est abordée la question dans leur association respective. Ensuite, Lucie Roch du Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie et Céline Fortier de l'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source nous ont entretenues sur comment ça se passe lorsque quelqu'un qui vient de vivre une rupture, se présente à leur association. Pour la troisième capsule, Nathaly Roy, du Raft, nous a parlé

de la consolidation des activités et du développement qui en découle parfois, ainsi que du questionnement qui s'y rattache.

Même si l'exercice était demandant pour eux, les gens ont beaucoup apprécié l'activité. Ils l'ont trouvée instructive et vivante. Certains ont même proposé de reprendre l'exercice pour d'autres sujets. Selon leur évaluation, cela leur a permis de mieux connaître ce que font les autres associations, et de consolider le réseau entre elles. Pour plusieurs déléguéEs, ce fut une occasion de partager des idées et d'entrevoir des pistes d'actions pour leur groupe, qu'il s'agisse de la mise sur pied de projets ou pour rejoindre les familles plus jeunes. La frustration de la durée trop courte des rencontres s'est transformée en désir de recontacter les groupes pour poursuivre la discussion et l'échange. C'était le but de l'activité. D'ailleurs, nous savons qu'il y a déjà eu des échanges entre les associations depuis cette Rencontre nationale, entre autres pour recevoir des informations et des documents.

À la fin de l'après-midi, Me Jocelyn Verdon, avocat au cabinet Garneau Verdon Michaud Samson de Québec, et Nathaly Roy, présidente de la FAFMRQ, nous ont informés sur l'intervention de la Fédération dans la cause type concernant les conjoints de fait. Les déléguées ont apprécié le compterendu et les réponses à leurs questions les qualifiant de clairs et très intéressants.

Le dimanche matin, c'est sous la forme d'un débat des chefs que nous avons fait le tour d'horizon des dossiers de la Fédération. Pour les fins de l'exercice, Laurence Lagouarde du SEP, Lucie Tétreault de l'association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe et Lorraine Desjardins de la FAFMRQ ont personnifié avec brio les chefs des trois principaux partis politiques, tandis que Carole Benjamin jouait le rôle de la modératrice. Dans le cadre des élections provinciales, à partir du document reprenant les différentes revendications de la FAFMRQ et préparé avec un argumentaire pour les associations, les gens de la salle devaient poser des questions aux chefs. Le but était de s'approprier les informations, de préparer et de poser des guestions. C'est avec beaucoup de sérieux que les gens ont préparé en sous-groupe leurs questions, mais c'est avec beaucoup d'humour et de complicité que s'est déroulé le débat.



3.2 Projet de calendrier 2009

Le travail amorcé l'année dernière pour la réalisation du calendrier, s'est terminé à l'automne 2008. Son lancement a d'ailleurs été réalisé lors de la rencontre nationale de la Fédération le 8 novembre 2008. Le calendrier réalisé par la Fédération en collaboration avec le Centre de recherche JEFAR et le Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire s'adresse aux familles monoparentales et recomposées et vise à favoriser le rapprochement entre la pratique et les milieux de recherche. Le calendrier imprimé à 5 000 exemplaires fut distribué à l'ensemble des associations membres de la Fédération afin qu'il puisse être donné gratuitement à leurs membres, leurs participantEs et leurs partenaires.

Le calendrier se veut un outil d'information mais également un moyen de visibilité pour les associations membres de la Fédération. Il fut d'ailleurs très apprécié par les associations. Nous tenons à remercier Nathaly Roy, du Réseau d'aide aux familles en transition. Marie-Suzie Weche du Centre haïtien d'action familiale et Véronique Fecteau du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval pour avoir contribué à la réalisation du calendrier en participant au comité de travail. Nous tenons également à remercier toutes les associations qui nous ont fait parvenir des photos et des témoignages. Merci également à Francyne Tessier, du RAFT, à Laurence Lagouarde, du Service d'entraide Passerelle et Sylvie Piché, (RFMRL) pour l'article sur « les Étapes de la rupture » et à Rachel Lépine, de l'équipe JEFAR pour son travail grandement apprécié de coordination du projet.

3.3 Projet sur les pratiques émancipatoires des organismes communautaires Famille

Le comité de réflexion critique sur l'intervention précoce, dont font partie la FAFMRQ et le ROCFM, ainsi que des chercheurEs de l'UQAM, existait depuis l'an 2000. Cette année, le comité s'est réuni une seule fois pour officialiser l'arrêt des activités du Comité de réflexion critique sur l'intervention précoce.

Rappelons, que ce groupe est né en 2000, a produit un texte et a organisé en 2002 un colloque sur l'analyse critique des programmes d'intervention précoce. À cette occasion, les groupes ont exprimé le désir que soit entreprise une recherche-action pour faire valoir les façons de faire du communautaire. Après avoir réalisé une formation sur les fondements de l'intervention, les pratiques démocratiques

et l'évaluation, et identifié les limites de ce type d'activité, le comité s'est mis à la tâche pour concevoir et proposer une démarche qui permettrait aux groupes une plus grande appropriation de leurs pratiques. L'année dernière, lorsqu'est venu le moment de valider auprès des groupes leur désir de participer au projet, ceux-ci nous ont dit, soit qu'ils n'avaient pas la disponibilité, ou encore n'avaient pas le minimum de trois travailleuses-eurs que le projet requiert pour être réalisé. Il faut dire que le projet reposait sur le fait que ce sont les acteurs de l'organisation (les travailleurs/euses, les administrateurs/trices, les membres) qui contribuent à l'élaboration des fondements de l'action communautaire dans leur organisme. Il s'agissait donc d'installer un processus qui permettrait de créer des espaces collectifs de réflexion, de prise de parole et d'échanges où chaque participantE pourrait réfléchir à ses propres référents et les exposer aux autres pour en faire une discussion collective au sein de l'organisme. Au début de l'automne, nous avons fait une relance auprès de certains groupes. Malgré cette relance, nous n'avons pu rassembler les trois groupes nécessaires pour réaliser le projet. Nous avons donc décidé d'arrêter la démarche.

Même si le comité n'existe plus, l'intérêt des gens et des instances qui le composaient, de poursuivre la réflexion critique sur l'intervention précoce demeure toujours présent. D'ailleurs, durant l'année, des collaborations entre certains acteurs concernés se sont réalisées sur d'autres formes.

LES ACTEURS CONCERNÉS

Du côté des chercheurs, on retrouve Annie Gusew, François Huot et Michel Parazelli, chercheurEs à l'École de travail social de l'UQÀM. Du côté des groupes communautaires, en plus de la FAFMRQ il y a le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM). Carole Benjamin assure la représentation de la Fédération.

3.4.2 Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Le Centre de recherche avait mis sur pied un groupe nommé le Tricorne : jeunes familles dans la cité qui réunissait des chercheurs, des intervenants et des parents. L'objectif du groupe était de mettre en commun les préoccupations et d'identifier une ou des actions communes. L'année dernière, nous avions assisté à deux rencontres. Nous devions nous pencher sur notre participation cette année. N'ayant pas eu de rencontres, la décision s'est imposée d'elle-même.



4. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs besoins et renforcer la vie associative

4.1 Vie associative (liaison et soutien auprès des membres)

Le soutien aux membres est une préoccupation majeure au sein de la Fédération, que ce soit dans un cadre formel ou informel. Les besoins exprimés touchent différents aspects de l'existence d'un groupe, tels que la vie démocratique, le financement, les règlements généraux, la résolution de conflits ou encore la préparation de lettres d'appui.

Dans le cadre de la poursuite de la tournée des associations, l'agente de liaison a visité six associations cette année. Il s'agit de Sources Vives, familles monoparentales et recomposées, le Réseau d'aide aux familles en transition, l'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source, la Maison des familles Chutes-Chaudière, le Carrefour des familles monoparentales de Charlesbourg et enfin, l'Association des familles monoparentales et recomposées de La Chaudière. Ces rencontres constituent des occasions d'échanger avec les membres des conseils d'administration et les travailleuses et travailleurs des

associations. Les échanges se sont fait autour des objectifs et des activités des organismes, sur les réalités des familles monoparentales et recomposées, de leur milieu, de leurs partenaires, des dossiers de la Fédération et des liens avec leurs dossiers et activités. Par ailleurs, malgré la décision du Centre des femmes Vie ou Nous'Velles de ne pas renouveler leur adhésion, l'agente de liaison a rencontré des travailleuses de l'organisme afin de garder des liens de collaboration.

Comme par le passé, tout au long de l'année, par différents moyens, nous avons informé et recueilli les commentaires des membres sur les actions et le développement des dossiers de la Fédération, que ce soit par l'envoi de courriels ou par le biais de suivis téléphoniques. De plus, nous voyons à la mise à jour et à la gestion des prêts de la vidéothèque et de la bibliothèque pour offrir aux associations les dernières publications ou les vidéos dont les sujets touchent particulièrement les familles monoparentales et recomposées ou la vie d'un organisme communautaire autonome.





5. Visibilité / promotion

Faire en sorte que le plus de gens connaissent la Fédération et ses associations

5.1 Membership

Au 31 mars 2009, la Fédération comptait 45 membres, dont 31 associations ayant le statut de membre actif, 11 organismes ayant le statut de membre associé et 3 membres individuels. Trois membres ayant le statut de membre actif n'ont pas renouvelé leur adhésion. Le groupe Éducation-Entraide-Euréka de Thetford-Mines dans la région Chaudières/Appalache, par manque de ressources et de relève, s'est dissout cet automne. Nouveau regard de Baie-Comeau sur la Côte-nord n'a pas renouvelé son affiliation car ses membres ont décidé d'arrêter les démarches pour devenir un groupe famille. Présentement, le groupe est reconnu par le MSSS comme un groupe en santé mentale. Quant au Centre des femmes Vie Nous V'elles de Longueuil, en Montérégie, avait entrepris une démarche qui les a conduit à préciser leur mission et à s'identifier sans équivoque comme un centre de femmes. De plus, deux membres associés dont la mission s'apparente davantage à celle de maisons de la famille, n'ont pas renouvelé leur adhésion, puisqu'ils veulent se faire représenter à une seule Fédération du secteur famille.

Par ailleurs deux nouveaux membres ayant le statut de membre associé se sont joints à la Fédération cette année. Il s'agit de l'Institut de la Famille, situé dans la région de Québec et du Regroupement pour la Valorisation de la Paternité, de Montréal.

5.2 Bulletin de liaison

Trois numéros du Bulletin de liaison de la FAFMRQ sont parus au cours de l'année 2008-2009. Chacun des numéros du Bulletin est habituellement publié à 1200 exemplaires. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance auprès de nos abonné(e)s a encore permis cette année de recueillir de nouveaux appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information.

L'édition d'octobre 2008 a porté entièrement sur les fonds publics/privés. Cette édition a exceptionnellement été publiée à 1500 exemplaires afin de satisfaire à la forte demande de la part de plusieurs groupes et individus. Un premier article présentait le point de vue de quelques-unes

des associations membres de la FAFMRQ. Puis, un article de Frédéric Lesemann, professeur titulaire de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS - Urbanisation, Culture et Société) traitait de l'irruption des fondations privées dans le communautaire en posant la question des nouvelles formes de gouvernance des services publics. De son côté, Michel Parazelli, de l'École de travail sociale de l'UQAM, présentait un article qui questionnait les fondements théoriques et démocratiques de la prévention précoce. Finalement, l'article de Carol Gélinas, du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal, examinait les effets de l'arrivée des fondations privées sur les structures de concertation locales. Une copie de ce Bulletin a été envoyée à chacun des membres de la Commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet de loi 7 ainsi qu'à toutes les personnes et organisations invitées à présenter un mémoire dans le cadre de ces consultations.

Le numéro de février 2009 portait principalement sur les effets possibles de la crise économique sur les luttes visant à faire triompher une plus grande justice sociale. Ainsi, un article de Vincent Greason, de la TROVEP de l'Outaouais, présentait l'état actuel de non respect des droits économiques et sociaux. L'article d'Éric Pineault, du Département de sociologie de l'UQAM, présentait un plaidoyer en faveur d'un anticapitalisme ordinaire. Un article de Lorraine Desjardins faisait un court bilan du dossier des pensions alimentaires pour enfants sous l'angle du non respect des droits tandis qu'un article de Sylvie Lévesque présentait la contribution de la FAFMRQ dans le procès hautement médiatisé sur l'encadrement juridique des conjoints de fait. Finalement, Danielle Aubert, du Conseil de la famille et de l'enfance, signait un article sur la situation des familles monoparentales et recomposées à l'égard de la fiscalité.

Le Bulletin de liaison de juin 2009 a notamment porté sur le projet de loi 7, la campagne MISSION COLLECTIVE et le Troisième rapport du comité de suivi sur la médiation familiale. À cette liste s'ajoutait un article de Françoise-Romaine Ouellette, de l'INRS – Urbanisation, Culture et Société, sur l'adoption sans rupture du lien de filiation préadoptif.

Nous tenons à remercier le ministère de la Famille et des Aînés ainsi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité



sociale pour leur soutien financier. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le Bulletin de liaison de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David à Bombardier pour le graphisme et la mise en page.

N'oubliez surtout pas de remplir notre mini-sondage portant sur le Bulletin de liaison en annexe du rapport d'activités!

5.3 L'Entre-nous

D'avril 2008 à mars 2009, nous avons publié huit numéros L'Entre-nous car exceptionnellement nous avons publié deux numéro en juin. Ce bulletin de quatre pages, s'adresse aux associations membres de la Fédération. Il permet d'informer les membres des derniers développements dans les dossiers de la FAFMRQ, des nouvelles du conseil d'administration, des compte-rendus des Rencontres nationales ou de l'Assemblé générale, des dernières acquisitions de livres ou de vidéos. De plus, une page est réservée aux associations afin qu'elles puissent communiquer l'information sur leurs activités et dossiers. Sa parution est aux 6 à 7 semaines. Chacune des parutions est annoncée par un envoi de courriel. L'envoi contient également un exemplaire de l'Entrenous en document attaché. De plus, il figure à la section membre du site de la FAFMRQ.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. Ils nous permettent de vous offrir une publication qui vous ressemble et qui vous tient informéEs. Nous vous invitons d'ailleurs à nous faire part de votre appréciation et de vos commentaires en complétant le sondage ci-joint.

5.4 Site Internet

Le site Internet de la FAFMRQ est mis à jour quotidiennement. En effet, nous nous efforçons à ce que toutes les publications, les communiqués ou nouvelles touchant les dossiers de la FAFMRQ soient accessibles sur le site. La mise à jour du site est assurée par l'équipe de travail, en collaboration avec Nicole Nepton et Claudette Mainguy. Leur apport est grandement apprécié et nous les remercions du travail exceptionnel qu'elles accomplissent.

Cette année nous avons fait appel aux associations pour qu'elles nous fournissent des informations et des images pour bonifier leur page sur le site de la Fédération. Nous avons également rendu accessible aux membres la liste et l'illustration des livres de la bibliothèque de la Fédération.

Depuis janvier, nous pouvons recueillir les statistiques

concernant le site Internet. Donc selon les statistiques, du 6 janvier au 1e mai, 6 927 internautes auraient visité le site, pour un total de 9 901 visites. Il y aurait en moyenne 85 visites par jour. Le nombre de pages vues par visite est en moyenne de 2,88, et même si la majorité des personnes y restent seulement 10 secondes, la moyenne de temps passé sur le site par internaute est de 3 minutes, 21 secondes. 396 titres de page ont été consultés 28 514 fois. Les pages les plus visitées après la page d'accueil sont, les associations membres par région, le calendrier des activités des associations membres. Viennent ensuite le dossier familles monoparentales, les ressources, les outils par thèmes, la garde partagée, le dossier familles recomposées et les conjoints de fait. Même si les gens qui consultent le site sont en très grande majorité du Québec, des personnes provenant de 70 pays l'ont visité.

5.5 Participation à des émissions de télévision et radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées....

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population, aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées notamment concernant le dossier sur la situation juridique des conjoints de fait et sur les pensions alimentaires pour enfants.

Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

5.6 Participation à des congrès, colloques, invitations spéciales, formation, conférence,

- Participation à la Rencontre internationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Du dire au faire, organisée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en partenariat avec la Chaire d'étude Claire-Bonenfant de l'Université Laval, en tant que représentante de la FFQ, 10 au 13 septembre 2008, à Québec;
- Participation au comité Politique et cadre de référence du RAQCA, septembre 2008;
- Participation à l'Assemblé générale annuelle de Relaisfemmes, le 18 septembre 2008;
- Participation à la soirée publique organisée par la FFQ sur l'Engagement féministe et pratique religieuse. Sont-ils conciliables?, le 19 septembre 2008, et à leur Assemblée générale annuelle, le 21 septembre 2008;
- Participation aux rencontres du conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), puisque la



- directrice générale de la FAFMRQ a été élue en septembre 2007 à titre de représentante d'un groupe national ;
- Participation à la conférence de presse du Collectif pour un Québec sans pauvreté, au métro Jean-Talon, visant à présenter la Semaine nationale d'action dans le cadre de la campagne MISSION COLLECTIVE, le 24 septembre 2008;
- Participation aux Batucadas, dans le cadre de la manifestation pour le libre-choix «Pas d'autres C-484, on ne joue pas avec les droits des femmes», le 28 septembre 2008;
- Participation, à la conférence de presse du Conseil de la famille et de l'enfance pour le lancement de son rapport 2008-2009 sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec : L'engagement des pères – la révolution tranquille des pères, le 23 septembre 2008 à Montréal;
- Participation à la journée de réflexion organisée par Relaisfemmes: De la formation aux pratiques...des praticienNEs réfléchissent sur leurs pratiques de formation, le 2 octobre 2008:
- Participation à une manifestation organisée par divers groupes sociaux dans le cadre de la campagne électorale fédérale, le 5 octobre 2008;
- Participation à un colloque sur les conjoints de fait, Conjoints de fait : leurs droits et leurs recours, organisée par les publications CCH, à Montréal, le 23 octobre 2008;
- Participation au colloque-débat La famille à l'horizon 2020 organisé par le Conseil de développement de la recherche sur la famille (CDRFQ) et le Conseil de la famille et de l'enfance en animant un atelier sur la «Diversité des valeurs et évolution du droit», à Trois-Rivières, 30 octobre 2008:
- Participation au colloque, sous le thème « Le Québec, un paradis pour les familles? » organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance en partenariat avec la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, et participation au lancement de leur avis, le 6 novembre 2008;
- Participation au 11ème forum international de l'Association internationale pour les droits de la femme et le développement (AWID) sur les droits de la femme et le développement, qui portait sur le pouvoir des mouvements sociaux à la Ville du Cap, Afrique du Sud, du 14 au 17 novembre 2008 et en marge du Forum participation au séminaire organisé par Uniterra-CECI sur le thème: Droits des femmes et réseautage, 12-13-18 novembre 2008;
- Participation à une Assemblée générale spéciale de la Semaine québécoise de la Famille visant notamment à modifier la raison sociale de l'organisme ainsi que certains

- articles de ses règlements généraux, le 20 novembre 2008 ;
- Participation au colloque organisé par Nouvelles Pratiques Sociales: Renouvellement démocratique des pratiques actions et interventions sociales, le 15 novembre 2008;
- Participation à un forum citoyen dans le cadre des élections fédérales organisé par des organismes membres du Réseau de vigilance, 24 novembre 2008;
- Participation à deux rencontres du Comité de transition de la banque de Famili@ avec le partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, les 20 janvier et 17 février 2009. (Famili@ est une banque de données de langue française spécialisée en sciences humaines);
- Participation aux rencontres du secteur Famille (2) ;
- Participation à la rencontre organisée par le Centre québécois de services aux associations, réforme du droit des associations personnalisées: Un enjeu pour les OSBL, le 22 janvier 2009;
- Participation avec d'autres groupes de femmes à l'écoute du budget fédéral et réaction, 27 janvier 2009;
- Participation à la troisième édition de LA SU-PÈRE CONFÉRENCE organisée par le Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP), en animant un atelier sur la place des pères dans les familles recomposées, 17 février 2009 :
- Participation à une rencontre avec le directeur du Conseil de développement de la recherche sur la famille (CDRFQ) dans le cadre d'une consultation sur la réorientation de leur organisme, 17 mars 2009;
- Participation à des travaux d'étudiantes sur la réalité des familles monoparentales, et plus particulièrement à un travail sur la contribution de la FAFMRQ au régime de perception automatique des pensions alimentaires (travail disponible à nos bureaux), février 2009;
- Participation à une rencontre avec le ministre de la Famille Tony Tomassi, pour discuter du financement de nos groupes membres, à Québec, le 26 mars 2009;
- Présentation du projet de loi no 7 à la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux), le 7 avril 2009;
- Participation dans le cadre des activités de la Journée internationale des femmes, à la présentation des dossiers de la FAFMRQ devant les employé(e)s de l'Hôpital Sacré-Cœur, le 5 et le 20 avril 2009;
- Participation au dépôt du budget du Québec au huis clos des médias, le 19 mars 2009;
- Participation à une entrevue de Radio-Canada, sur les pétitions déposées à l'Assemblée nationale. Le segment a été présenté au Téléjournal du dimanche 26 avril;



- Participation à l'Assemblée générale spéciale de la FFQ sur le port des signes religieux dans la fonction publique et les services publics, le 9 mai 2009, à Québec;
- Participation au Forum «Femmes au pouvoir» organisé par le comité de condition féminine de la FSSS, à Montréal, 12 mai 2009;
- Participation au comité des services aux collectivités (CSAC) de l'UQAM par l'implication de la directrice générale qui y siège depuis septembre 2007. Le CSAC est composé de 16 personnes, dont 8 représentantEs des groupes sociaux. Son rôle consiste à évaluer les projets de formation, de recherche et de création qui y sont présentés.
- Le CSAC a tenu 5 réunions au cours de l'année ;
- Participation à la rédaction d'un article sur les Fonds publics/privés et politiques sociales: Quels enjeux pour les femmes, les familles et les communautés? à paraître dans la revue spéciale du féminisme en bref de la FFQ, à l'été 2009;
- Participation au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées dans le cadre d'une consultation pour diminuer la pauvreté au Canada, en présentant un mémoire sur la situation des familles monoparentales, juin 2009.

6. Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

6.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu six réunions au cours de l'année. Ce fut une année particulièrement exigeante pour les membres du conseil d'administration en raison de la tenue du Congrès d'orientation. En effet, les membres du conseil ont été davantage sollicités puisqu'ils ont tenu, en plus des rencontres régulières, une rencontre spéciale en mai dernier afin de faire le bilan et préparer les suites du Congrès pour l'AGA. Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-nous.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable, leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons enfin à remercier tout particulièrement Madame Sylvie Piché, qui agissait comme trésorière, et représentait le Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval, qui a, en décembre dernier, donné sa démission. Madame Chantale Proulx, qui assumait le poste de secrétaire et représentante du Réseau d'aide aux familles en transition, qui a, pour des raisons personnelles, décidé de ne pas renouveler son mandat. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la Fédération.

6.2 Ressources humaines

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de liaison et de développement (Carole Benjamin) et de l'agente de recherche et des communications (Lorraine Desjardins). Encore cette année, Nicole Nepton, de Cybersolidaires, a assuré le suivi de notre site Internet, en collaboration avec Claudette Mainguy.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et surtout, leur très grande générosité.

6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui, avec rigueur, a su relever le défi et finir l'année en beauté.